

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-125-26b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2026

N° 125/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 juin 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 juillet 2026

Objet de la délibération :

Election des membres de la
Commission d'Appel d'Offre –
Annule et remplace la
délibération n°93/26 du
28/04/2026

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	10
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le sept juillet,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Jean-François LOMBARD à Claude CURIE, Christine BALTAT à Philippe LAMBEY, Chloé BUGNON à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Valentin CUINET à Sophie MOYSE, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Dominique BERION à Philippe MARECHAL, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN

Suppléé(e)s Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Emilie LANOY par Jean-Luc SAGE, Marie-Christine LEGAIN par Guy GAUTHRIN, Adrien BART par Marie VIENNET, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e) James PROUTEAU, Romain JAILLET, Véronique MARLE, Guillaume AYMOUNIN, Bernadette FAILLENET, Mickaël NICOLET, Patrick TELES

Absent(e)s Joel BOLE, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Thierry VETOIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Alexandra POEPPPEL, Jean-Claude PORTERET, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme VIONNET Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°91/26 du 28 avril 2026 actant la composition de la Commission d'Appel d'Offres à 5 titulaires et 5 suppléants et la possibilité de liste incomplète avec au minimum 3 titulaires,

Vu la délibération n°93/26 du 02 juin 2026 désignant les membres élus de cette commission avec 5 titulaires et 4 suppléants,

Considérant le courrier de la Préfecture en date du 22 juin 2026 faisant observer que la composition telle que validée en conseil communautaire du 02 juin ne respecte pas les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT à savoir que la commission doit être composée de son président ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil communautaire doit procéder à une nouvelle élection afin que celle-ci respecte les dispositions du CGCT.

Vu la liste déposée suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Philippe BOUQUET	Maxime GROSHENRY
Vincent MARGUET	Claude CURIE
Christophe GARNIER	Philippe MARECHAL
Daniel PERNIN	Emmanuel CRETIN
Marie-Christine LEGAIN	Franck MERLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-125-26b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2026

Invité à se prononcer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la composition de la CAO ci-dessus, présidée par le Président.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président